

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Badanai.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

1. Administration centrale, y compris les frais administratifs du Comité des services correctionnels, plus les gratifications, traitements et dépenses que le Conseil du Trésor peut approuver pour les membres, les comités d'experts-conseils et le personnel nommé par le ministre pour conseiller et secondar le Comité selon le détail des affectations, \$1,015,400.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[Français]

M. le président suppléant (M. Richard): La Chambre se forme en comité des subsides pour l'étude du crédit n° 1 du ministère du Solliciteur général du Canada portant sur l'administration centrale.

[Traduction]

M. Aiken: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir commenter les prévisions budgétaires du ministère du solliciteur général ce soir. Le ministre a fait un discours de présentation très agréable, de portée générale, qui ne prête pas à controverse, et on ne peut y trouver le moindre défaut. J'ai toutefois la ferme intention de signaler des points qu'il n'a pas jugé bon d'inclure dans son discours, et avant que l'étude des prévisions budgétaires soit terminée, il pourrait peut-être nous éclairer en répondant à certaines de ces questions.

La première concerne la réorganisation du ministère. Je suis plutôt déçu du nom qu'on donne au ministère, étant donné le surcroît de responsabilités qui lui sont confiées. Le mandat du solliciteur général n'a jamais comporté les fonctions ou le prestige qu'il a actuellement depuis sa réorganisation. Autrefois, le solliciteur général n'était même pas membre du cabinet de sorte que pour beaucoup de gens, le nom de ministère du solliciteur général n'évoque pas les importantes fonctions qui incombent maintenant au ministre. Je suis sûr que s'il y a une personne au sein du gouvernement qui peut donner de la force et de l'envergure au ministère, c'est lui, et je lui souhaite beaucoup de succès.

Le ministre a commencé par dire cet après-midi que son ministère se préoccupait du crime et il a ajouté quelques données statistiques. Ce serait peut-être une bonne idée de

[M. l'Orateur.]

désigner désormais le ministre comme le «ministre du crime» ou le «ministre au crime».

M. Knowles: Mais non le «ministre criminel».

M. Aiken: On aurait raison de modifier son titre. Toutefois le ministre a ses responsabilités et je sais qu'il s'en acquittera admirablement.

La première question que je tiens à traiter c'est celle de la division des pénitenciers. Je regrette vivement que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes des pénitenciers, institué il y a un an, n'ait jamais abordé la question générale du service pénitentiaire. Nos séances s'inspiraient plutôt de l'urgence de guider le ministère dans le domaine des institutions à sûreté maximum dont l'une est en voie d'achèvement et une autre à la veille d'être mise en chantier. Le comité a déçu par conséquent bon nombre de personnes qui s'attendaient à ce qu'il approfondisse la notion générale des services pénitentiaires relevant du gouvernement.

Une réalité, toutefois, a surgi des audiences du comité: des pouvoirs exagérés, incompatibles avec la bonne marche du service pénitentiaire, étaient dévolus à l'office régional de Kingston. La création de cet organisme régional visait l'administration des services d'approvisionnement pour la région. A mon avis, on ne comptait jamais confier à l'office régional l'administration interne de chaque institution.

● (8.10 p.m.)

Il y a deux endroits où cette politique se heurte à la réalité. Tout d'abord, il y a la prison des femmes et, ensuite, les institutions à sûreté minimum. Au comité permanent, nous ne nous sommes pas attaqué à la cause de cette détérioration du concept régional. Elle existe manifestement dans le service et il y a aussi un noyau irréductible de personnes en faveur des institutions et de la surveillance qui veulent tout mener d'en haut. Même si je le pouvais, je n'identifierais pas ces personnes. Elles sont en place et l'ont toujours été, et je suppose qu'elles y seront toujours. Ce noyau dans le service pénitentiaire n'est pas favorable au programme de sûreté minimum et résiste à l'évolution des sciences sociales.

Ce noyau ne comprend pas toute la Direction des pénitenciers, loin de là. Je suis convaincu que le ministre et le commissaire ont les meilleures intentions du monde sur ce point. Je sais aussi que nombre de personnes